





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-996**

Séance publique du

15 décembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1206861-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : PROPOSITION D'UN CONTRAT DE COÉDITION ENTRE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE NARBONNAISE ET LA VILLE D'UN OUVRAGE "HISTOIRE D'AIX-EN-PROVENCE"

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PROPOSITION D'UN CONTRAT DE COÉDITION ENTRE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE NARBONNAISE ET LA VILLE D'UN OUVRAGE "HISTOIRE D'AIX-EN-PROVENCE"- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'Association pour la Revue Archéologique de Narbonnaise a entrepris, sous la direction éditoriale de Monsieur Patrice Arcelin, ancien directeur de recherche au CNRS, l'édition d'un ouvrage sur l'oppidum d'Entremont : *ENTREMONT, Une agglomération de Provence au IIe siècle avant notre ère*. Emblématique de la fin de l'âge du Fer, ce site est considéré par les historiens comme la capitale de la confédération du grand peuple des Salyens, qui s'est opposé aux armées romaines pendant près de 60 ans (entre le milieu du IIe s. av. J.-C. et les années 90 av. J.-C.).

Ce projet ambitieux répond à une attente importante de la communauté scientifique spécialisée dans l'âge du Fer, mais aussi de tous les amateurs d'archéologie, et tout particulièrement des Aixois et des habitants de la région. Il offre, en effet, la synthèse des découvertes faites sur le site entre 1946 (sous la houlette de Fernand Benoit et de Robert Ambard), et le début des années 2000, sous la responsabilité de Patrice Arcelin, de Gaetan Congès et Martine Willaume, tous deux conservateurs du patrimoine au service régional de l'archéologie de PACA.

Cet ouvrage, dont la parution est programmée pour la fin de l'année 2021, prend la suite de celui que le musée Granet avait édité en 1990, au démarrage des grandes campagnes de fouilles programmées dont le site a été le théâtre pendant près de vingt ans.

Il réunit vingt contributeurs et comprend deux volumes présentés dans un coffret. La longue histoire des recherches y est bien documentée et l'histoire du site détaillée, depuis les premiers temps de son occupation, attestés par des éléments sculptés y témoignant de la présence d'un lieu de culte, jusqu'à sa destruction par les armées romaines, d'abord en 125 avant J.-C., comme l'indiquent les textes anciens, puis en 90 av. J.-C. Intervenue après la campagne militaire de Caius Sextius Calvinus, cette réoccupation a été très bien mise en évidence par les recherches, et elle renouvelle la vision que l'on pouvait se faire de cette période de la conquête romaine.

Comme vous le savez, ce site est à l'origine de la fondation d'Aix-en-Provence, dont la population originelle fut en large part constituée de ses habitants épargnés par les Romains. Après la récente parution de l'ouvrage dédié à l'histoire d'Aix-en-Provence, nous voilà donc revenus aux sources, si l'on peut dire.

L'association de la *Revue Archéologique de Narbonnaise* a souhaité que l'édition de cet ouvrage fasse l'objet d'un partenariat avec la Ville.

Ce partenariat se traduit par un contrat de coédition dans lequel la Ville s'engage à financer le projet à hauteur de 6 000 € TTC sur la ligne n°2241 (92324 2161 1706).

En contrepartie, la Ville recevra 80 exemplaires de l'ouvrage dont le prix public a été fixé à 50 euros.

Cette association a une grande pratique de l'édition ; elle assure, en effet, depuis 1968, la publication d'une revue spécialisée d'archéologie inter-régionale, la *Revue Archéologique de Narbonnaise*, qui couvre tout le quart sud-est de la France et dans laquelle les agents de la Direction archéologie publient régulièrement des articles, ainsi qu'une collection, riche aujourd'hui de cinquante-deux volumes. Trois d'entre eux ont été consacrés à *Aquae Sextiae* et son territoire.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le contrat de coédition entre la Ville et l'association de la Revue Archéologique de Narbonnaise pour l'édition de l'ouvrage « Histoire d'Aix-en-Provence »,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur le conseiller municipal chargé de l'Archéologie à signer cette convention.

DL.2021-996 - PROPOSITION D'UN CONTRAT DE COÉDITION ENTRE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE NARBONNAISE ET LA VILLE D'UN OUVRAGE "HISTOIRE D'AIX-EN-PROVENCE"-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

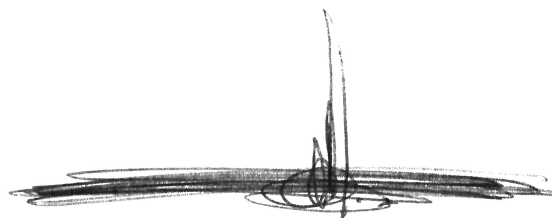
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00